

millions d'appareils téléphoniques au Canada. La BC Telephone Company, autre société par actions, exploitait 1.5 million d'appareils en 1975.

Le tableau 16.2 donne la distribution par province des appareils en service en 1974 et 1975. Sur le total de 1975, 70.2% ou 9.2 millions étaient des appareils résidentiels et 3.9 millions des appareils commerciaux. L'Alberta possédait le plus grand nombre d'appareils pour 100 personnes, soit 62.4, suivie de l'Ontario (61.4) et de la Colombie-Britannique (59.9). Le tableau 16.3 indique une moyenne de 914 appels par personne au Canada en 1974 et de 922 en 1975.

Le tableau 16.4 donne les investissements, recettes et dépenses des compagnies de téléphone ainsi que les effectifs et les salaires et traitements payés pour les années 1970-75. Les chiffres par province pour 1974 et 1975 figurent au tableau 16.5.

Statistique des télécommunications. Neuf sociétés de télécommunications étaient en activité au Canada en 1974, deuxième année d'exploitation commerciale de Télésat Canada. Cette société a ajouté plus de \$28 millions aux recettes d'exploitation des sociétés de télécommunications. Les recettes d'exploitation de celles-ci sont passées de \$190.7 millions en 1973 à \$230.1 millions en 1974, soit une augmentation de 20.7%, tandis que les dépenses pour la même période ont augmenté de 23.2%, passant de \$140.1 millions à \$172.6 millions (tableau 16.6). La valeur totale des biens fonciers et de l'équipement de ces neuf sociétés a augmenté de \$66.7 millions pour s'établir à \$856.0 millions en 1974, contre \$789.3 millions en 1973. Ces chiffres comprennent les investissements en biens fonciers et équipement effectués par Télésat Canada, dont le coût se situait à \$108.8 millions en 1974.

16.1.3 Règlements et services fédéraux

Ministère des Communications. Ce ministère, créé en avril 1969, a pour fonction de veiller à ce que tous les Canadiens aient le meilleur accès possible aux divers services de communications, qui connaissent actuellement une expansion rapide. Interviennent à cette fin non seulement la recherche et la planification technologiques, mais également l'étude approfondie de questions complexes sur les plans humain, économique et social découlant de l'évolution des modes de communication. Le ministère protège les intérêts des Canadiens en matière de télécommunications à l'échelle internationale et gère le spectre des fréquences en vue du développement et de l'expansion des radiocommunications.

Les fonctions et attributions du ministre des Communications englobent toutes les questions de communications qui relèvent du Parlement du Canada et que les lois n'attribuent à aucun autre ministère, service ou organisme du gouvernement du Canada; sont aussi de son ressort la mise au point et l'exploitation générales des entreprises, installations, systèmes et services de communications au Canada. Le ministère compte quatre secteurs: politiques, programme spatial, recherche et services.

Le secteur des politiques est chargé de formuler et de recommander des politiques internationales et nationales en matière de télécommunications et de soumettre des projets de loi au gouvernement. Il s'occupe de la coordination des relations fédérales-provinciales et des relations entre le ministère et Téléglobe Canada et le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes. Il établit également des prévisions technologiques et socio-économiques, détermine les domaines nécessitant de nouveaux travaux de recherche et de développement, et fait de la planification stratégique.

Les bureaux régionaux du ministère (région de l'Atlantique, du Québec, de l'Ontario, du Centre et du Pacifique) sont chargés essentiellement de la gestion du spectre électromagnétique.

Le secteur spatial englobe toutes les activités liées au domaine de l'espace; il est chargé, entre autres, du satellite technologique de télécommunications (rebaptisé «Hermès»), des relations avec Télésat Canada et d'autres organismes